
Programme de Sensibilisation

DEVENIR ACTEUR PREVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE SECTEUR : SANITAIRE ET SOCIAL ET MÉTIERS D'AIDE A LA PERSONNE > ACTEUR PRAP 2S

Organisation

Durée : 21 heures - **Mode d'organisation :** Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Tout salarié d'adhérent MT71 : secteurs sanitaire et social et métiers d'aide à la personne, ETS de santé, structures d'aides et/ou soins à domicile, maisons de retraite...

Nature de l'action de formation : adaptation et développement des compétences.

Une tenue confortable est conseillée du fait de la nécessité de s'accroupir pour la réalisation des exercices et de leur validation.

21 h en présentiel, réparties si possible sur trois semaines, en tenant compte des contraintes de l'entreprise.

Le face à face pédagogique peut être réparti en séances de 3 h 30 sur 3 à 6 semaines en tenant compte des contraintes de l'entreprise.

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est limité à 4 min. et à 10 max. par groupe.

En entreprise, matériel à mettre à disposition :

- salle de cours (chaises tables et un espace pour les exercices)
- chambre médicalisée avec : fauteuil roulant à accoudoirs escamotables, lit médicalisé électrique, disque de pivotement, planche de transfert, drap de glisse, du matériel de verticalisation, soulève personne, aides techniques spécifiques.

Dans le cadre de la formation le formateur et les stagiaires se rendront aux postes de travail afin :

- d'observer le travail réel et analyser les situations de travail
- appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

100 % des stagiaires ont donné un score de satisfaction supérieur à 8/10.

Quelques sessions par an, programmation à la demande en intra exclusivement sous 6 mois.

Compris dans la cotisation pour les adhérents.

ACCESSIBILITE :

Nos salles de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap physique.

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation personnelle, merci de contacter :

emontmailler@mt71.fr - 03.85.97.24.74

Lorsque la formation a lieu dans l'entreprise, celle-ci assure l'accessibilité aux locaux de formation.



Objectifs pédagogiques

La formation vise à rendre tout personnel capable de :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention dont maîtriser les principes de mobilisation des personnes

Description

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Maîtriser les principes de mobilisation des personnes

Prérequis

Pas de prérequis.

Modalités pédagogiques

- Méthode heuristique : échanges, questionnements, travail en sous-groupe
- Méthode démonstrative : démonstrations et exposés interactifs
- Méthode applicative : exercices, apprentissage, mises en pratique

Moyens et supports pédagogiques

- Matériel INRS : film, vertèbres (plastique), Bébér (squelette articulé plastique)
- Support power point, vidéoprojecteur
- Matériel pédagogique spécifique : petite caisse, cartons
- Lit médicalisé, drap de glisse, fauteuil roulant manuel, lève personne électrique roulant, verticalisateur électrique, déambulateur, disque pivotant, planche de transfert

Un support de cours sera remis aux participants.

Chaque stagiaire possède un espace numérique personnel « Extranet » commun avec MT71, où il pourra retrouver l'essentiel des documents ayant trait à sa/ses formation(s).

Modalités d'évaluation et de suivi

Un « certificat d'acteur PRAP option 2S » (modèle national) est délivré par l'intermédiaire du dispensateur de formation, aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives par le biais d'une étude de cas réalisée en fin de formation.

Une évaluation formative sera réalisée en continu.

Validité du certificat : 24 mois.

100 % des stagiaires ont été certifiés à l'issue de l'épreuve en 2020.

Modalités et délais d'accès

Tout salarié d'adhérent MT71 : secteurs sanitaire et social et métiers d'aide à la personne, Ets de santé, structures d'aides et/ou soins à domicile, maisons de retraite...

Nature de l'action de formation : adaptation et développement des compétences.

Une tenue confortable est conseillée du fait de la nécessité de s'accroupir pour la réalisation des exercices et de leur validation.

21 h en présentiel, réparties si possible sur trois semaines, en tenant compte des contraintes de l'entreprise.

Le face à face pédagogique peut être réparti en séances de 3 h 30 sur 3 à 6 semaines en tenant compte des contraintes de l'entreprise.

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est limité à 4 min. et à 10 max. par groupe.

En entreprise, matériel à mettre à disposition :

- Salle de cours (chaises tables et un espace pour les exercices)
- Chambre médicalisée avec : fauteuil roulant à accoudoirs escamotables, lit médicalisé électrique, disque de pivotement, planche de transfert, drap de glisse, du matériel de verticalisation, soulève personne, aides techniques spécifiques.

Dans le cadre de la formation le formateur et les stagiaires se rendront aux postes de travail afin :

- D'observer le travail réel et analyser les situations de travail
- Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

100 % des stagiaires ont donné un score de satisfaction supérieur à 8/10.

Informations sur l'accessibilité